



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME



Régime d'évaluation des incidences **NATURA 2000**

**Formulaire d'aide à l'évaluation des incidences
pour les Autorisations d'Occupation Temporaires du
Domaine Public Maritime**

*Ce formulaire permet une analyse succincte du projet afin d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000, ou pour démontrer le caractère négligeable de l'incidence.
Attention, si une incidence non négligeable est possible, un dossier complet d'évaluation doit être établi.*

1 - Coordonnées du porteur de projet

Nom et Prénom	MARCHE Michel
Adresse complète	5A Route de Loire les Marais 17870 Breuil-Magné
Téléphone	06 36 49 04 93
Adresse mail	marche3m.17@gmail.com

2 - Localisation précise des travaux

Le porteur de projet doit identifier précisément les sites Natura 2000 qui vont être fréquentés. Il est important d'indiquer sur une carte au 25 000^{ème} toutes les zones concernées et le type d'installations prévues. C'est aussi le cas pour les zones d'accès et de stationnement des machines, ainsi que les zones de stockage des matériaux éventuellement utilisés.

Il est possible d'utiliser et d'imprimer les cartes disponibles sur le Géoportail de l'IGN <https://www.geoportail.gouv.fr>.

Sites Internet permettant de localiser les sites Natura 2000 :

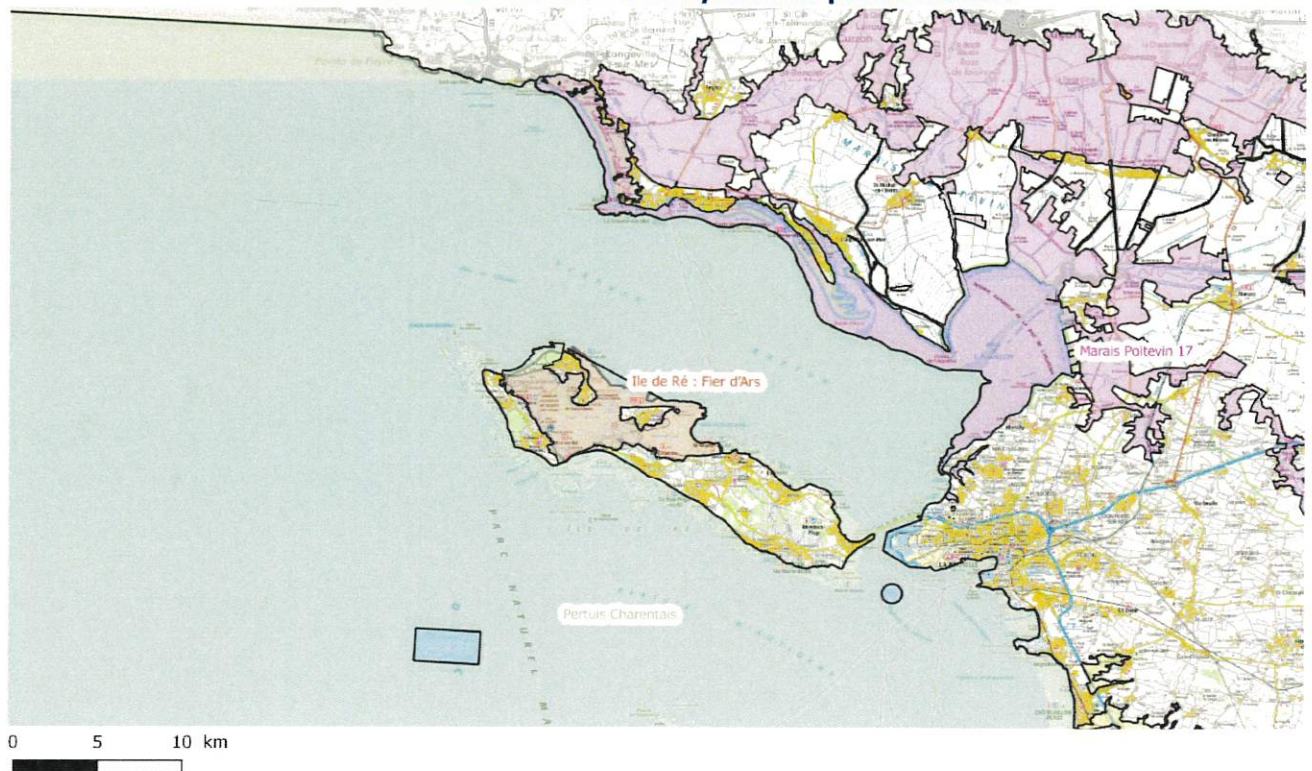


https://carto.sigena.fr/1/carriere_environnement.map

<http://natura2000.fr>

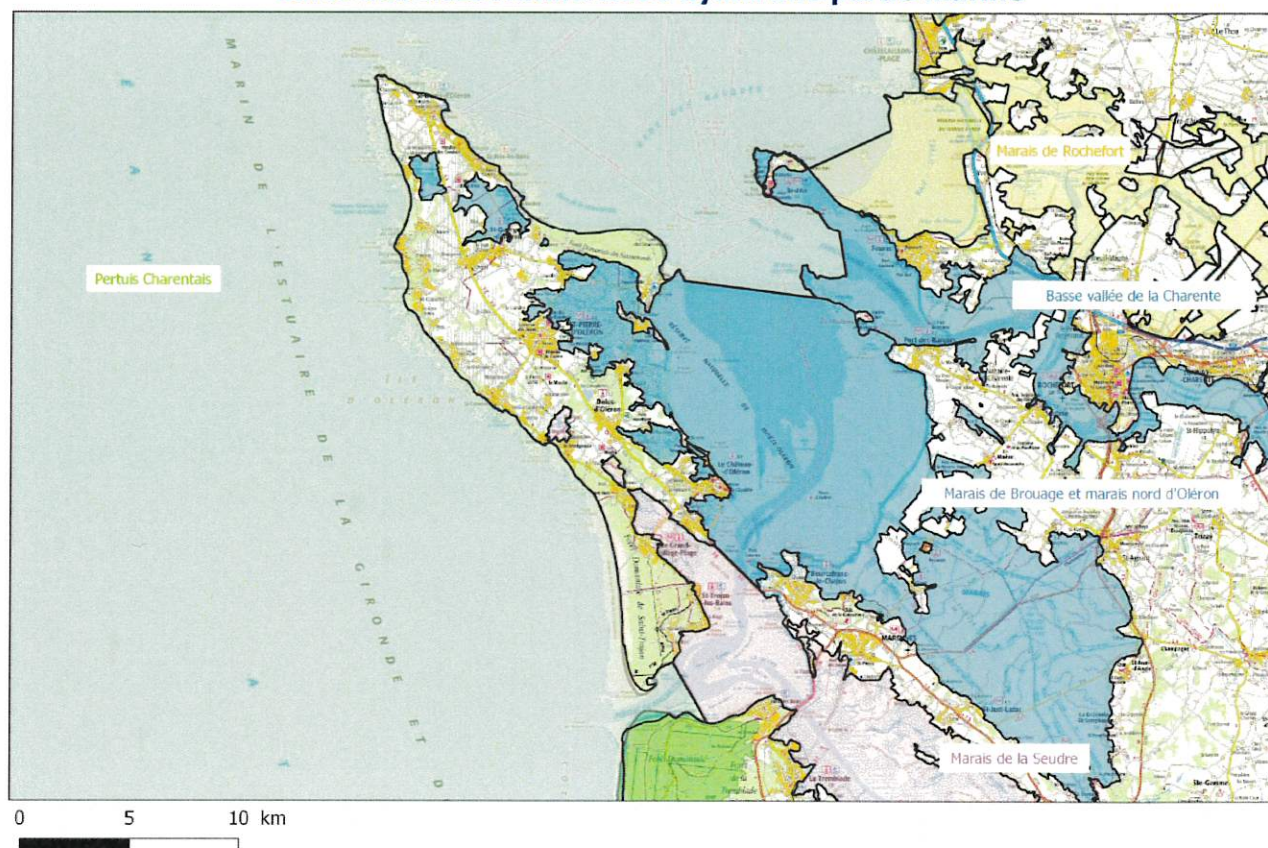
<https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>

Carte des sites Natura 2000 ayant une partie marine



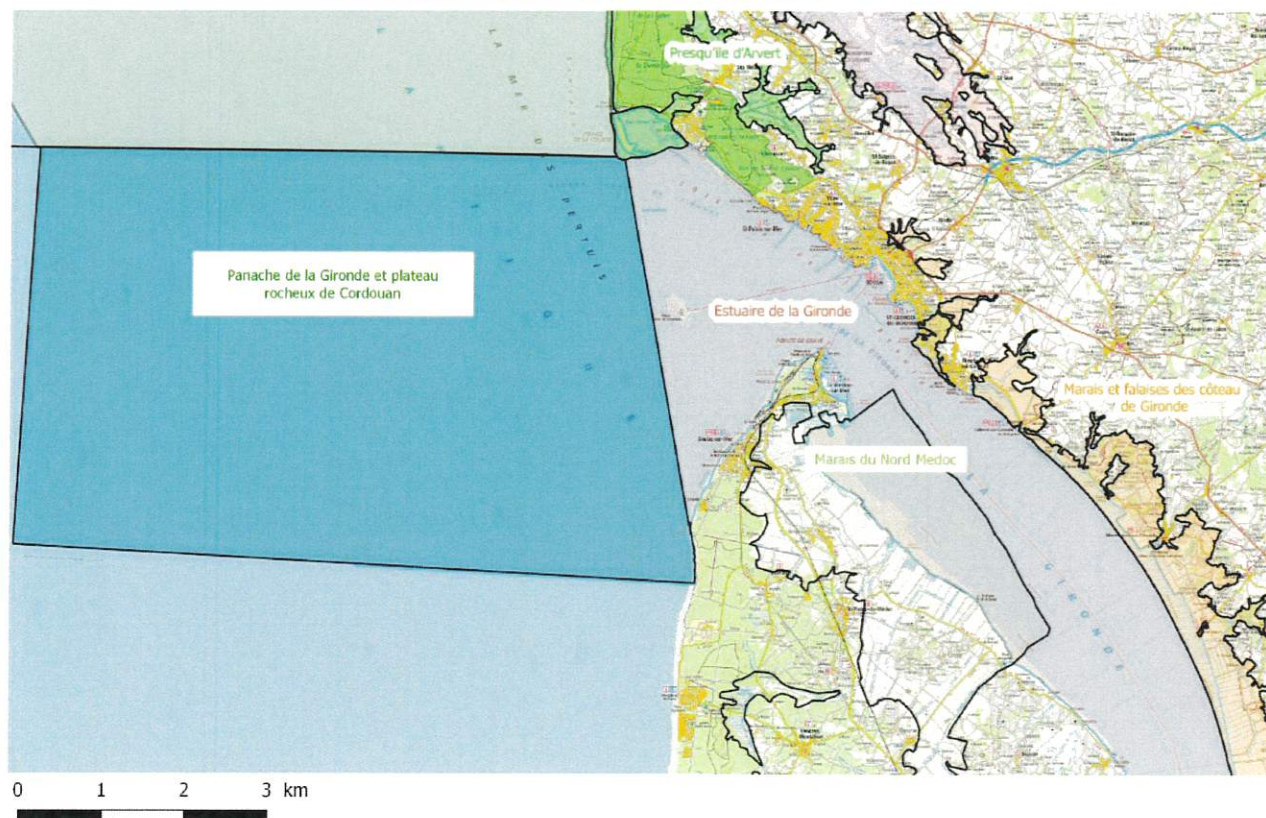
Nom du site	Emprise du site	Cocher les sites concernés
Pertuis Charentais	Marin	☐
Marais Poitevin	Terrestre et marin	☐
Ile de Ré : Fier d'Ars	Terrestre et marin	☐

Carte des sites Natura 2000 ayant une partie marine



Nom du site	Emprise du site	Cocher les sites concernés
Pertuis Charentais	Marin	☐
Marais de Rochefort	Terrestre et marin	☐
Basse vallée de la Charente	Terrestre et marin	☒
Marais de Brouage et marais nord d'Oléron	Terrestre et marin	☐
Marais de la Seudre	Terrestre et marin	☐

Carte des sites Natura 2000 ayant une partie marine



Liste des sites Natura 2000

Nom du site	Emprise du site	Cocher les sites concernés
Presqu'île d'Arvert	Terrestre et marin	☐
Marais et falaises des coteaux de Gironde	Terrestre et marin	☐
Estuaire de la Gironde	Terrestre et marin	☐
Marais du Nord Médoc	Terrestre et marin	☐
Panache de la Gironde et plateau rocheux de cordouan	Marin	☐

3 - Description du projet (usage et fonctionnement général envisagé)

- Périodes et horaires:

En dehors du 1er mars au 31 juillet.
Travaux d'une durée étalée sur 10 jours environ.

- Organisation des accès (itinéraire, parking, cheminement piéton,...) :

L'acheminement du matériel sera réalisé par le chemin côtier carrossable puis par voie piétonne en traversant l'estran rocheux ou par voie d'eau (barge) en fonction du volume de matériel.

- Nature des installations prévues :

AOT depuis 2021. Reconstruction prévue en 2025 : changement de certains pieux, construction d'une plateforme, d'un abri et d'un escalier.

- Matériel utilisé :

Utilisation de matériaux légers (bois classe 4 non traité, tel que du chataignier), pas de grillage ni de filet.

- Dimensions zone de travaux (Longueur, largeur, surface,...) :

Les travaux auront lieu sur l'emprise du carrelot

- Gestion des déchets :

Les déchets seront évacués à pied et amenés en déchetterie.

- Modalités d'installation :

L'installation sera réalisée à la main avec des outils manuels (marteau, tournevis, visseuse à batterie...)

4 - Incidences potentielles sur les habitats et les espèces

Toutes les informations nécessaires figurent dans les Documents d'Objectifs (DOCOB), notamment la cartographie des habitats d'intérêt communautaire. Ceux-ci sont consultables sur le site internet :

<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/les-documents-a11309.html>

Vous pouvez aussi vous rapprocher des animateurs des sites Natura 2000 dont les coordonnées sont sur le site internet de la préfecture à l'adresse :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Espaces-naturels-et-biodiversite/Natura-2000-sur-terre-et-sur-mer/L-evaluation-des-incidences-Natura-2000>

Consulter la carte dynamique du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

<https://plan-gestion.parc-marin-gironde-pertuis.fr/>

Avez-vous pris contact avec l'animateur du ou des sites Natura 2000 ? Oui ☒

Il est nécessaire de décrire les incidences potentielles sur chaque type de milieu.

Nom du site Natura 2000 :

Estuaire et Basse Vallée de la Charente

Incidences sur le site Natura 2000 (Préciser les habitats ou les espèces pouvant subir une dégradation)

Les habitats pouvant subir une dégradation sont les habitats liés à la présence immédiate de l'Estuaire de la Charente à proximité :

- 1130 : estuaires
- 11.70 : récifs (11.70.8- cuvettes et 11.70.2-roches médiolittorales en mode abrité)

Les incidences des travaux en phase chantier sur la biodiversité sont :

- dégradation des habitats naturels au droit des zones d'intervention
- dérangement temporaire de la faune au droit de la zone de travaux pendant la durée du chantier
- perte temporaire d'habitat d'alimentation et de repos au droit des travaux
- dégradation temporaire des milieux aquatiques par augmentation de la turbidité

Nom du site Natura 2000 :

Incidences sur le site Natura 2000 (Préciser les habitats ou les espèces pouvant subir une dégradation)

5 - Mesures prises pour atténuer ou supprimer les incidences identifiées (dégradations, perturbations...)

Suppression et atténuation des incidences :

L'apport de matériel se fera à pied en empruntant l'estran rocheux.

Les travaux seront réalisés hors période de reproduction des oiseaux (1er mars au 31 juillet).

Des déchets sont déjà sur place, un nettoyage sera réalisé, en fonction de la possibilité d'extraction des matériaux.

Les déchets du chantier seront tous évacués en déchetterie.

Les opérations, de par leur emprise au carrel et du calendrier d'intervention, n'occasionneront pas de perturbation notable.

Grâce à la bonne application de ces mesures, les impacts résiduels des travaux et de projet ne sont donc pas significatifs et ne sont pas de nature à porter atteinte à la conservation des habitats et des populations animales et végétales.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

☒ L'analyse démontre l'absence d'incidences significatives sur l'état de conservation du ou des sites Natura 2000.

☐ L'analyse démontre des incidences significatives potentielles sur l'état de conservation du ou des sites Natura 2000.

Vous devez alors fournir une étude plus approfondie, en exposant les mesures de suppression et de réduction des effets significatifs de la manifestation.

A : Breuil-Magné

Date : 03/11/2025

Signature :

mauches